



DÉCHETS VOLUMINEUX

✓ Matières acceptées

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac roulant.

Exemples :

- Fautouils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés)
- Piscines hors terre, accessoires et pompes

✗ Matières refusées

Les matières suivantes sont interdites lors de la collecte des déchets volumineux :

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Climatiseurs et déshumidificateurs
- Thermopompes de piscine
- Toilettes et éviers
- Bains et douches
- **Rebuts de construction** (bois, briques, bardeaux d'asphalte, etc.)
- Peinture
- Pneus

ÉCOCENTRE

Certaines matières ne sont pas acceptées dans le bac vert parce qu'elles sont trop volumineuses ou parce qu'elles risquent d'endommager les équipements du centre de tri. En revanche, elles peuvent être déposées à l'écocentre et dans bien des cas, être valorisées!

Coordonnées

370, rue de la Bulstrode, Victoriaville
819 758-8378 (VERT)

Horaires régulier

Du 10 avril au 2 décembre 2017
Lundi au samedi | 7 h à 16 h 45

Horaires hivernal

Du 4 janvier au 8 avril 2017 et du 5 décembre au 29 décembre 2017
Mardi au samedi | 8 h à 16 h 45
(fermé de 12 h à 13 h)

Fermé :

- 31 décembre 2016 et 3 janvier 2017 (Jour de l'an)
- 17 avril (Lundi de Pâques)
- 22 mai (Fête des Patriotes)
- 24 juin (St-Jean-Baptiste)
- 1^{er} juillet (Fête du Canada)
- 4 septembre (Fête du Travail)
- 9 octobre (Action de grâces)
- 23 et 26 décembre (Noël)
- 30 décembre 2017 et 2 janvier 2018 (Jour de l'an)

CITOYENS

Tous les citoyens peuvent se départir gratuitement de leurs matières à l'exception des débris de construction et des électroménagers où des frais s'appliquent.

Volume maximal permis : 2 m³ par visite
(En cas de surplus, des frais s'appliquent.)

INDUSTRIES, COMMERGES ET INSTITUTIONS

Des frais s'appliquent pour l'ensemble des matières admises à l'exception des résidus organiques et du carton qui peuvent être déposés gratuitement.

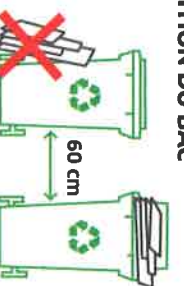
✓ Matières acceptées

- Mobilier intérieur et extérieur
- Petits et gros électroménagers \$
- Objets de métal
- Objets de plastique (ex. : jouets)
- Carton
- Résidus organiques tels les feuilles, l'herbe, les branches, la terre, etc.
- Appareils électroniques et électriques (télévisions, ordinateurs, radios, cellulaires, etc.)
- Huiles usées
- Contenant d'antigel
- Débris de construction \$
- Matelas
- Sièges d'auto pour enfants

\$ FRAIS EN VIGUEUR (citoyen)

- **Débris de construction** : bardeaux d'asphalte, bois, béton, fenêtres, baignoires, toilettes, portes, briques, bypse, armoires, etc.
- **Électroménagers** : réfrigérateurs, systèmes d'air conditionné, déshumidificateurs, congélateurs et thermopompes

DISPOSITION DU BAC



Astuce : Placer vos bacs près de la rue la veille.

Déchets électroniques

Les citoyens et entrepreneurs de la MRC d'Arthabaska peuvent maintenant se départir de leurs appareils électroniques en les apportant à l'écocentre. Le service est entièrement gratuit. La liste des déchets acceptés est vaste : ordinateurs, imprimantes, tablettes électroniques, téléviseurs, télécommandes, cellulaires, appareils photo, clés USB, câbles, etc.

✗ Matières refusées

- Résidus domestiques dangereux (peinture, produits toxiques, piles et batteries, etc.)
- Pneus

En vente à l'écocentre :

- Terre pour plate-bande, jardin et gazon
- Compost
- Paillets naturel, rouge, noir ou brun
- Gravier ¾, 0¾ et poussière de pierre
- Sable

L'écocentre de Victoriaville offre également le service de déchiquetage de documents confidentiels.

Veillez prendre note qu'il y a des frais pour ce service et qu'il faut prendre rendez-vous, en appelant au 819 758-8378.

Pour connaître les autres points de dépôt et consulter la liste complète des matières acceptées, rendez-vous au onehprendsoin.ca



Journée
NORMAND-MAURICE



JOURNÉE NORMAND-MAURICE

Le 14 octobre 2017 aura lieu la Journée Normand-Maurice. Plusieurs municipalités participent à cette collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD). Informez-vous auprès de la vôtre pour obtenir plus de renseignements.

CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES
L'utilisation de bacs roulants munis d'un couvercle est obligatoire pour toutes les collectes. **Il est interdit de peindre les bacs** d'une autre couleur que leur couleur d'origine.

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 27 octobre 2017.

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

▲ collecte reportée le 5 janvier

Février

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Mai

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Août

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

▲ collecte reportée

Collecte des matières recyclables

Collecte des matières compostables

Collecte des déchets solides

Collecte des déchets volumineux

Collecte des surplus de feuilles

Exception



MATIÈRES RECYCLABLES



Matières acceptées

- Papier et carton
 - Tout article de papier et de carton propre
 - Contenants de crème, lait et jus (Tetra Pak)
- Plastiques
 - Contenants et bouteilles non souillées, avec bouchon vissé, portant le symbole ♻️
 - Contenants de yogourt propres (sans couvercle métallique)
 - Contenants alimentaires en styromousse non souillés portant le symbole ♻️ (verres à café, barquettes de viande, assiettes et ustensiles de plastique)
 - Pellicules extensibles (de type Saran WrapSM)
 - Sacs de plastique propres (à l'exception des sacs oxobiodégradables portant la mention EPI)
 - Contenants d'huile usagée vides (avec bouchon)
- Métaux
 - Boîtes de conserve propres avec couvercle inséré à l'intérieur
 - Canettes d'aluminium consignées

Pensez à récupérer le plastique agricole de façon appropriée. détails sur groupegaudreau.com

N'oubliez pas de rincer vos contenants

ATTENTION

- Assiettes et papier d'aluminium non souillés
 - Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle
 - Lumière de Noël
 - Fils de rallonge électrique
 - Verre
 - Contenants, bouteilles et pots bien rincés
- Ne jetez jamais vos seringues dans le bac de recyclage ou à la poubelle. Mettez-les plutôt dans un contenant prévu à cet effet et rappez celui-ci à la pharmacie.
- Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.
- Emballages multiples : Lorsque vous avez des contenants formés de plusieurs types de matières (boîtes de céréales, boîtes de biscuits ou emballages de boissons gazeuses), séparez chacune d'entre elles pour faciliter la tâche des trieurs.

- **Matières refusées**
 - Vêtements
 - Batteries et piles
 - Longs boyaux ou cordages
 - Mobilier d'intérieur ou de jardin
 - Jouets
 - Bonbonnes de propane
 - Produits chimiques
 - Produits et articles de piscine
 - Seringues
- Les sacs de plastiques peuvent être placés dans un sac transparent ou séparément et ensuite être déposés dans le bac de recyclage.



MATIÈRES COMPOSTABLES

Matières acceptées

- Résidus de table
 - Fruits et légumes (incluant leur pelure)
 - Coquilles d'oeufs, coques de noix et écailles d'arachides
 - Pains et pâtes alimentaires
 - Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits ou frais, os
 - Produits laitiers
 - Matières grasses
 - Filtres et marc de café, sachets de thè et de tisane, infusion
- Résidus de jardin
 - Fleurs, plantes et mauvaises herbes
 - Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
 - Petites branches, bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre
- Autres
 - Cheveux, poils et plumes
 - Papier et carton (non cires) souillés, boîtes de pizza, essuie-tout, assiettes de carton, etc.
 - Déjections et litières d'animaux domestiques (sans sac)
 - Mouchoirs de papier

Matières refusées

- Coquilles d'huîtres et de moules
- Roches et bûches de bois
- Feuilles de rhubarbe
- Sacs de plastique réguliers et oxo-biodégradables
- Médicaments périmés
- Produits d'hygiène corporelle
- Poussière d'aspirateur et charpie de sécheuse
- Animaux morts
- Textiles
- Cendres
- Mégots de cigarettes
- Couches biodégradables
- Bouchons de liège
- Gravier de rue



DÉCHETS



Matières acceptées

En général, un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de compostage et qui ne peut être acheminé à un écoentre.



Collecte des surplus de feuilles :
Ne pas utiliser de sacs de plastique (noir, orange, oxo-biodégradables).
Merci de bien vouloir utiliser les sacs en papier ou compostables certifiés.



- Couches
- Vaisselle cassée
- Caoutchouc
- Objets composés de multimatériaux ne pouvant être remis à des organismes.
- Disques compacts

